https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2015-188-du-18-fevrier-2015-relatif-a-linscription-acceleree-des-actes-innovants-necessaires-a-lutilisation-ou-a-la-prise-en-charge-par-lassurance-maladie-dun-dispositif-medical/
Décret n° 2015-188 du 18 février 2015 relatif à l'inscription accélérée des actes innovants nécessaires à l'utilisation ou à la prise en charge par l'assurance maladie d'un dispositif médical
18/02/2015
Afin de permettre une inscription rapide (180 jours) des actes innovants nécessaires à l'utilisation ou à la prise en charge par l'assurance maladie d'un des produits de santé définis aux articles L. 5211-1 ou L. 5221-1 du code de la santé publique, une procédure dérogatoire a été mise en place. Ce décret fixe les modalités d'application de la procédure dérogatoire de hiérarchisation de l'acte innovant. Il précise à ce titre les critères de l'acte innovant, fondés notamment sur l'amélioration du service attendu de l'acte.